



Situation Générale des Droits Humains en Haïti
Rencontre avec le Département d'Etat des Etats-Unis d'Amérique
Réseau National de Défense des Droits Humains (RNDDH)
21 avril 2021

Introduction Générale

Pierre Espérance
Directeur Exécutif
RNDDH

1. Le Réseau National de Défense des Droits Humains (RNDDH) est particulièrement inquiet en raison des violations systématiques enregistrées des droits humains dans le pays et en raison de l'évolution incertaine de la situation générale qui semble échapper totalement aux autorités étatiques.
2. Il s'agit d'une situation caractérisée par :
 - Des massacres et attaques armées, récurrents dans les quartiers défavorisés,
 - Des kidnappings n'épargnant personne : médecins, policiers, écoliers, marchandes, enseignants, etc.,
 - Des assassinats spectaculaires,
 - Des viols, des viols collectifs et des vols.
3. Voilà malheureusement ce qui constitue le lot quotidien du peuple haïtien qui subit l'incapacité des institutions étatiques à fournir les réponses appropriées à ces violations : la police et la justice ont été affaiblies par les autorités actuelles. Jamais autant de massacres n'ont été enregistrés sous un seul régime et, plus que jamais, l'impunité règne en maître dans le pays.
4. Je laisserai à ma collègue Rosy Auguste le soin de vous fournir plus de détails sur ces faits mais, je veux saisir cette opportunité pour affirmer péremptoirement à votre attention que l'administration de Jovenel Moïse a décidé de faire alliance avec plusieurs gangs armés, pour des questions politiques et électoralistes.
5. Je vous dirai aussi, pour finir, que si les indicateurs en matière d'Etat de droit sont au rouge, depuis 1986, les défenseurs des droits humains n'ont jamais vécu une telle situation de négation des droits humains dans le pays, après le départ de l'ancien dictateur Jean Claude Duvalier.

Merci. Je passe la parole à ma collègue Rosy Auguste.

Situation Générale des Droits Humains en Haïti

Marie Rosy Kesner Auguste

Responsable de Programmes

RNDDH

1. Le Réseau National de Défense des Droits Humains (RNDDH) vous remercie de lui offrir cette opportunité de partager avec vous des informations précises sur la situation des droits humains en Haïti.
2. Nous savons que le Département d'Etat des Etats-Unis est particulièrement bien informé sur Haïti mais, nous restons convaincus que nous pouvons, par notre lecture de la situation, vous permettre d'éclairer certains points d'ombre.
3. D'entrée de jeu et sans différer, nous vous dirons que les conditions générales de vie de la population sont catastrophiques car, les droits économiques et sociaux ainsi que les droits civils et politiques du peuple haïtien sont constamment violés.

Sur les droits économiques et sociaux

4. Les Haïtiens et Haïtiennes, appauvris par une structure étatique n'ayant jamais mis l'humain au centre des intérêts et par la succession au pouvoir d'hommes et de femmes politiques corrompus, vivent aujourd'hui dans une pauvreté extrême.
5. Les statistiques les plus favorables estiment que le tiers de la population haïtienne est sujette à une crise alimentaire aigue. Les droits au logement décent, à l'éducation, à la santé, au travail de la population sont violés de manière systématique.

Sur les droits de la population à la sécurité

6. En plus de cette pauvreté extrême dans laquelle patauge une grande frange de la population haïtienne, les citoyens sont constamment la cible de bandits armés. Au moins 117 personnes ont été assassinées de janvier à mars 2021, parmi elles 20 policiers.
7. Depuis 2018, 11 massacres et attaques armées ont été perpétrés dans les quartiers défavorisés par des gangs armés proches du pouvoir. Et, le bilan de ces événements est très lourd : 356 personnes au moins ont été assassinées. 103 autres sont portées disparues et 32 femmes et filles au moins ont subi des viols collectifs.
8. Les kidnappings constituent aujourd'hui la manifestation la plus cruelle de la banalisation de la vie et du non-respect de la dignité humaine. Personne n'est épargné et toutes les couches sociales sont touchées par ce phénomène. Et, de manière générale, les femmes et les filles sont violées au cours de leur séquestration.
9. Des sommes faramineuses sont versées aux ravisseurs alors qu'il n'y a aucune garantie que les victimes seront remises en liberté.
10. Ces actes attentatoires aux vies et biens sont perpétrés par des gangs armés qui jouissent pour la plupart, de la bénédiction des autorités au pouvoir, c'est-à-dire, celles-là même qui les avaient invitées à se fédérer en juin 2020.

11. Les membres de ces gangs armés deviennent de plus en plus arrogants. Ils sèment la terreur à leur guise, poursuivent leurs victimes en pleine rue, en plein jour pour les enlever et abattent tout simplement les personnes qui n'acceptent pas d'être emmenées.

12. Les agents de la Police Judiciaire invitent les proches des victimes d'enlèvement à négocier les rançons réclamées par les ravisseurs. Pourtant, c'est en fait toute une classe sociale – c'est-à-dire, la classe moyenne – qui migre vers les couches défavorisées, à cause du kidnapping.

13. Aucune réponse proportionnelle au drame que vit le pays n'est donnée par les autorités étatiques.

14. D'une part, les différents programmes qui auraient dû permettre l'amélioration des conditions de vie de la population n'ont donné lieu qu'à des scandales de corruption. Et, alors que les projecteurs sont fixés sur le comportement des autorités judiciaires dans le traitement du massacre de La Saline survenu dans la nuit du 13 au 14 novembre 2018, 10 autres massacres et attaques armées ont eu lieu dans les quartiers défavorisés de Port-au-Prince dont La Saline en 2019 et 2020.

15. C'est aussi après que les sanctions eurent été prises par le département du trésor des Etats-Unis, à l'encontre de 2 officiels impliqués dans ce massacre, que la dernière attaque armée du Bel-Air est survenue. C'est enfin le 13 février 2021, que Fednel Monchéry, l'un de ces officiels indexés dans ce massacre a été arrêté lors d'une vérification de routine. Il a été libéré immédiatement, sur intervention de ses protecteurs. Il était l'ancien directeur général du ministère de l'intérieur et des collectivités territoriales.

Sur les droits aux garanties judiciaires

16. Depuis plusieurs années, l'appareil judiciaire haïtien est totalement dysfonctionnel. Les impacts de ce dysfonctionnement sont énormes pour les personnes en détention préventive illégale et arbitraire. Par exemple, au 3 mars 2021, plus de 84 % de la population carcérale sont en attente de jugement.

17. Les grèves en cascade du personnel judiciaire sont lourdes de conséquences pour le pays. Par exemple, en raison des 3 grèves enregistrées en 2020, plusieurs séances d'assises criminelles ont été renvoyées et seuls 172 détenus ont pu être jugés en audiences criminelles.

18. Cet appareil judiciaire, maintenu sous la coupe réglée des autorités exécutives notamment pour le renouvellement du mandat des juges, et dont certains membres sont impliqués dans des actes répréhensibles, n'est d'aucune utilité dans la résolution de cette insécurité endémique.

Sur les droits du peuple haïtien de voter et de se porter candidat

19. C'est dans ces conditions générales d'insécurité et d'impunité que les autorités étatiques veulent organiser les élections, tout en sachant que les départements de l'Ouest et de l'Artibonite contrôlés par des bandits armés à leur solde, représentent à eux-seuls 60 % de l'électorat haïtien. De plus, parler d'élections, c'est aussi tenir compte d'autres facteurs importants comme :

- Les irrégularités et scandales de corruption qui avaient entaché le processus de recrutement de la firme allemande DERMALOG, pour l'enregistrement des citoyens et la confection des cartes ;

- L'incapacité de l'Etat haïtien à délivrer ces cartes aux électeurs car, il lui a fallu 2 ans pour enregistrer 3 millions des 7.5 millions citoyens en âge de voter ;
- L'illégitimité de l'organe électoral mis en place par Jovenel Moïse, non issu d'un consensus politique, monté avec des membres qui n'ont pas prêté serment par devant la Cour de cassation et doté d'un mandat inconstitutionnel d'organiser un référendum.

Conclusions et recommandations

20. Aujourd'hui, le pays est dirigé par un seul homme obnubilé par son maintien au pouvoir, malgré la fin de son mandat et malgré l'effondrement visible de l'Etat. Il a d'ailleurs affirmé au début de l'année 2021 avoir activé son *Agence Nationale d'Intelligence* (ANI) qui lui fournit des informations sur les membres de l'opposition politique. Il a récemment informé la population être dans l'incapacité de laisser le pouvoir par souci de protection de ses partisans et alliés.

21. Le peuple haïtien a déjà montré à plusieurs reprises, qu'il était capable de décider de ce qui est bon pour lui. Nous sommes conscients que le pays a besoin de partenaires pour sortir de cette crise mais, il faut que ces partenaires soient des amis prêts à écouter les haïtiens et surtout prêts à comprendre que leurs aspirations portent sur la bonne gouvernance, l'organisation d'élections libres et inclusives, la lutte contre la corruption, le contrôle de la vente et de la circulation des armes à feu sur le territoire national, l'adoption de mécanismes de redevabilité et la réalisation de leurs droits civils, politiques, économiques et sociaux.

22. C'est la raison pour laquelle le RNDDH vous recommande :

- De mettre fin au support d'un processus électoral vicié à la base qui débouchera à coup sûr sur une crise post-électorale et une grande instabilité politique avec le risque de voir plus de victimes de persécutions politiques augmenter le nombre d'immigrés illégaux dans la région ;
- De supporter au contraire des élections libres, transparentes et inclusives avec un Conseil électoral légitime, issu d'un consensus politique ;
- De vous positionner clairement et sans ambiguïté sur l'organisation inconstitutionnelle du référendum planifié par ce pouvoir ;
- De poursuivre tous ceux qui, dans ce régime, sont impliqués dans la violation des droits humains, la corruption et le blanchiment des avoirs sur le territoire américain ;
- D'enquêter sur les armes illégales en provenance des Etats-Unis d'Amérique qui entrent facilement en contrebande sur le territoire Haïtien.

Merci beaucoup.